

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1315
N/REF : 7/09/2025 0H12 C:024466 I:02737
V/REF : Contrat N°001315 du 30/09/1986

SDC 'Le Tourmaline'
C/O LYON REGIE
34 RUE NEY
69006 LYON

IMMEUBLE : LE TOURMALINE
143-143 BIS RUE VENDOME
128 RUE DE CREQUI
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX INTERIEURS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. D. HOSTETTLER

ENTRETIEN LIAISONS HORIZONTALES INTERIEURES
L.T.C. procedera au :
- Maintien en bon etat d'ecoulement de l'ensemble des liaisons
interieures.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 489,59

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 09/2008 Valeur : 99,7
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien liaisons intérieures	2/AN	673,18	673,18



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5090027

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	673,18
T.V.A. a 10,00%	67,31
TOTAL T.T.C.En EURO	740,49

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.